



**Procès-verbal de la 43e assemblée ordinaire des délégués
de l'Association des communes du district du Lac
du 30 octobre 2025**

Lieu :	Campagne Chatonaye, Meyriez
Ouverture :	19h30
Clôture de la partie off. :	20h30
Présidence :	Christoph Wieland, Préfet
Procès-verbal :	Silvia Hyka, Responsable administrative
Convocation :	À toutes les communes membres ainsi qu'aux invités par invitation personnelle par courriel en date du 9 octobre 2025

Communes membres présentes (selon liste de présence)

Invités présents (selon liste de présence)

Les députés au Grand Conseil (selon liste de présence)

Représentants de la presse (selon liste de présence)

Excuses parvenues à l'assemblée des délégués :

Communes membres excusées : Ried bei Kerzers, Kerzers

Communes membres absentes : Mont-Vully

Du comité : Martin Moosmann

Des invités : Castella Didier, Esseiva Catherine, Christian Brechbühl, Daniel Lehmann, Joseph Deiss, Christoph Aeberli, Pascal Udry, Joanna Rouiller, Julia Senti, Alexander Schröter, Elisabeth Leu-Lehmann, Ernst Mäder-Essig, Urs Hecht (FiKo), Pascal Aeby (FiKo), Christiane Feldmann, Herren Rudolf

1. Salutations et ouverture de la séance

Le président salue les personnes présentes et ouvre l'assemblée des délégués.

Il constate que le monde est en perpétuelle mutation, avec de nouvelles exigences légales et des attentes changeantes de la population. Cela entraîne des tensions auxquelles le politique faire face.

L'association des communes est également concernée par ces changements. C'est pourquoi le comité travaille continuellement à adapter les structures et à doter l'association des instruments nécessaires pour préparer l'avenir.

Le point 5 de l'ordre du jour reviendra sur cette mutation structurelle au sein de l'association. Il remercie cependant dès à présent pour la confiance témoignée.

Le président passe maintenant à la partie statutaire de l'assemblée des délégués.

Conformément à l'article 21 des statuts, la convocation a été envoyée par courriel le 09.10.2025 et déposée à la préfecture. Les délais légaux et statutaires ont ainsi été respectés.

Communes absentes : Ried, Kerzers, Mont-Vully

Ainsi, 31 voix de délégués sur 41 sont présentes. La majorité absolue se situe donc à 16 voix de délégués.

Il n'y a pas de questions ou de remarques sur les points à l'ordre du jour.

Élection d'un scrutateur : David Humair, Syndic de Cressier

2. Procès-verbal de la 42e assemblée ordinaire des délégués du 27 mai 2025

Le procès-verbal de la 42e assemblée ordinaire des délégués du 27 mai 2025 a été envoyé avec la convocation.

Comme il n'y a pas de questions ou de remarques, le président procède au vote.

Le procès-verbal est approuvé avec une abstention et avec remerciements à sa rédactrice.

3. Budget 2026

Le budget 2026 a été envoyé avec la convocation. Il est réjouissant de constater que le budget 2026 des Pompiers Lac est inférieur d'environ 4,5% par rapport au budget 2025, soit près de CHF 130'000. Cette réduction a pu être réalisée grâce à des enseignements et optimisations, basés sur les expériences des dernières années.

Le président souligne cependant que le comité ne soutient aucune mesure d'économie qui nuirait à la disponibilité opérationnelle et aux capacités des Pompiers Lac. Le comité soutient les sapeurs-pompiers et est fier de la qualité de travail qu'ils fournissent 24 heures sur 24.

En raison de sa fonction de préfet, il est régulièrement présent lors d'événements tels que des incendies et ne peut que confirmer qu'il rencontre à chaque fois des sapeurs-pompiers très engagés et professionnels qui œuvrent pour la sécurité de la population. Ils méritent tous de grands remerciements.

En ce qui concerne les comptes 2025, on peut prudemment partir du principe à ce jour que le résultat se situera dans le cadre budgétaire 2025 et qu'il semble possible de clôturer l'année 2025 même légèrement en dessous du budget 2025. Dans le cadre du contrôle budgétaire, les charges et les produits sont régulièrement soumis à une comparaison objectifs-réalisations, afin d'identifier précocement les écarts et d'intervenir en cas de besoin de manière corrective. Cette nouvelle pratique s'est avérée très utile.

Comme il n'y a pas de questions ou de remarques, Eddy Werndli, membre de la CoFin, prend la parole. Il lit le rapport en français, tandis qu'un extrait du rapport en allemand est projeté. La CoFin recommande aux délégués d'approuver le budget.

Ensuite, le président de l'AD procède au vote.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

4. Plan financier 2026-2031

Avec la convocation, les délégués ont également reçu le plan financier 2026-2031. Il en ressort que l'association ne prévoit pas d'investissements majeurs.

Il n'y a pas de questions ou de remarques sur le plan financier, qui est pris en connaissance par les délégués.

5. Information sur la modification des statuts et conventions de prestations

Le président revient sur les modifications mentionnées dans les salutations concernant les conditions légales cadres, par exemple l'intégration des Pompiers Lac dans l'association des communes. Pour que ces changements puissent être maîtrisés avec succès, il faut des structures appropriées. Le comité a travaillé intensivement sur ces structures ces dernières années. Cela doit maintenant se refléter également dans les statuts.

Ainsi, une consultation sur les statuts révisés aura lieu dans les prochaines semaines. Ceux-ci sont brièvement présentés par le président.

En outre, la nouvelle loi sur le tourisme exige la création d'une Organisation Touristique Régionale (OTR). L'association des communes en est responsable. C'est pourquoi il y a eu des discussions intensives avec Morat Tourisme ces derniers mois. L'objectif était de remplir le mandat légal sans créer de nouvelles structures. L'objectif était même, si possible, de simplifier les structures. Afin que la solution visée puisse être présentée aux communes, une soirée d'information aura lieu le 19 novembre 2025. Les communes recevront encore une invitation formelle de la responsable administrative.

Il n'y a pas de questions ou de remarques sur ce point.

6. Divers

David Humair, syndic de Cressier, prend la parole au sujet des finances cantonales et leur impact sur la planification financière des communes. Les coûts liés pèsent de plus en plus lourd. De plus, le référendum a été lancé contre le plan d'assainissement. Ceci complique davantage la planification future pour les communes. Ainsi, la commune de Cressier présente un budget sans disposer des informations clés. Il lui semble impératif que les associations des communes, du district et du canton puissent réagir et soutenir les communes.

D'autres syndics et invités prennent la parole à ce sujet.

Guy Petter, président de l'association des communes, rappelle l'information récemment communiquée concernant une séance intercommunale qui aura lieu début 2026 au sujet des finances et de la collaboration avec la DIME.

Comme il n'y a pas d'autres divers, le président clôture l'assemblée.

Il remercie les membres du comité et particulièrement le président. Remerciements au comité des Pompiers Lac, remerciements au CdtBat (présent), aux commandants des bases de départ ainsi qu'aux employés des Pompiers Lac, aux membres de la CoFin ainsi qu'à la responsable administrative.

Il remercie également la commune de Meyriez pour son hospitalité et la mise à disposition d'un apéritif.



Christoph Wieland
Préfet



Silvia Hyka
Responsable administrative